



\* \* \* \* \*

Séance du Vendredi 13 décembre 2019 à 18h

\* \* \* \* \*

Convocation du 6 décembre 2019

\* \* \* \* \*

Sous la Présidence du Maire, Monsieur Philippe DECOBERT, étaient présents

M. Jean-Philippe GUENARD  
Mme Maryse SMIGIELSKI  
M. Michel BAJOT  
Mme Maryvonne DOYEN  
M. Daniel GEORGES  
Mme Thérèse ROBERT  
M. Yves MAUBANT  
Mme Eliane CARRÉ

M. Etienne BOSETTI  
Mme Marie-Claire DE WAEY  
Mme Christine LAMBERT  
M. Jean-Pascal GÉRARDIN  
M. Renaud MARIAGE

**Absents excusés**

Mme Marie-Charlotte TUBELLO qui donne pouvoir à Jean-Philippe GUENARD  
M. Jean PETRONIO qui donne pouvoir à M. Jean-Pascal GERARDIN  
M. Yann TRONCHET et M. Frédéric LLINARES

**Absente non excusée**

Mme Brigitte PAQUET

## ORDRE DU JOUR

---

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>FINANCES.....</b>	<b>3</b>
3.1	DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3	3
3.2	PARTICIPATION FINANCIERE FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DES ARDENNES (FDEA)	3
3.2.1	<i>Création de deux points lumineux : Place de la Mairie .....</i>	<i>3</i>
3.2.2	<i>Eclairage public : Rues Charles de Gaulle et des Charrons.....</i>	<i>3</i>
3.3	DEMANDE DE SUBVENTIONS : ECOLES	4
3.4	ATTRIBUTION DE DOTATIONS ET DE SUBVENTIONS	4
3.5	TARIFS MUNICIPAUX 2020	4
<b>4</b>	<b>PERSONNEL .....</b>	<b>4</b>
4.1	CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES	4
<b>5</b>	<b>URBANISME .....</b>	<b>5</b>
5.1	ACHATS DE TERRAINS	5
5.1.1	<i>Projet de création d'un parking Rue de Rohan .....</i>	<i>5</i>
5.1.2	<i>Parcelles Rue Parmentier .....</i>	<i>5</i>
5.1.3	<i>Acquisition de bien sans maître .....</i>	<i>6</i>
5.1.4	<i>Achat de terrain AH25.....</i>	<i>6</i>
5.1.5	<i>Vente de terrain Rue Champolion .....</i>	<i>6</i>
<b>6</b>	<b>COMMUNICATIONS DU MAIRE .....</b>	<b>6</b>
6.1	CONVENTION : ACCUEIL DES ENFANTS DE LA GRANDVILLE DANS L'ECOLE D'AIGLEMONT	6
6.2	DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL	6
6.3	INFORMATIONS DIVERSES	7
6.4	UTILISATION DE L'ECOLE UN DIMANCHE	7
6.5	AACP CONSEIL CONTRE COMMUNE D'AIGLEMONT	7
6.6	MISE EN DEMEURE DE TOTAL	7
<b>7</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSIONS .....</b>	<b>7</b>
7.1	COMMISSION COMMUNICATION	7
7.2	ECOLES	7
7.3	COMMISSION TRAVAUX	7
7.4	COMMISSION CADRE DE VIE	8
<b>8</b>	<b>AGENDA .....</b>	<b>8</b>

## **1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2019 n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

## **2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire indique, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne **Michel Bajot** en qualité de Secrétaire de séance.

## **3 FINANCES**

### **3.1 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3**

Afin de procéder à quelques ajustements budgétaires, **Monsieur Guénard**, Premier Adjoint, propose de modifier le budget primitif 2019 comme suit :

#### **En fonctionnement**

<b>Chapitre 012</b>			
D6218	+ 12 000	D022	-12 000
<b>Total</b>	<b>+ 12 000</b>	<b>Total</b>	<b>-12 000</b>

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative comme présentée.

### **3.2 PARTICIPATION FINANCIERE FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DES ARDENNES (FDEA)**

#### **3.2.1 Création de deux points lumineux : Place de la Mairie**

Monsieur le Maire informe qu'une demande de création de deux points lumineux a été faite. Ils seront installés dans la ruelle joignant la place de la mairie à la rue des charrons. La FDEA est sollicitée pour la pose et l'acquisition des lanternes.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la demande de points lumineux supplémentaires et la participation financière afférente.

#### **3.2.2 Eclairage public : Rues Charles de Gaulle et des Charrons**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a sollicité la FDEA pour la fourniture d'éclairage public et la pose de mats pour les rues Charles de Gaulle et des Charrons. La participation de la commune s'élève à 37 061,20€ se décomposant comme suit : 34 463,86 € de fourniture du matériel et 2 597,34€ de maîtrise d'œuvre.

En conséquence et sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler les sommes précitées à la FDEA, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2019.

### 3.3 DEMANDE DE SUBVENTIONS : ECOLES

---

La classe de CE1 prépare actuellement une classe découverte « nature et environnement ». Ce séjour aura lieu du 30 mars au 3 avril 2020 au C.L.I.P. de Moraypré à Haybes. Tous les élèves participent à un projet de ce type au moins une fois dans leur scolarité. C'est dans ce cadre que la Directrice de l'école sollicite la mairie pour l'obtention d'une subvention pour la mise en place de ce projet à hauteur de 35€ par élève soit 805 €.

D'autre part, Mme Redont explique que lors du conseil d'école, les projets de classe ont été présentés pour lesquels une subvention est également sollicitée.

**Monsieur le Maire** propose de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Classe découverte (805 €)
- Achat de livres prix Chronos (272.09 €)
- La visite à Moraypré (180 €)
- La visite au musée de Charleville (130 €)

**Monsieur le Maire** propose de participer à hauteur de 613 € aux dépenses suivantes :

- La visite du musée de Novion Porcien (365 €)
- La visite de la ferme de Liart (422 €)
- La visite du domaine de Vendresse (230 €)

**Le Conseil Municipal** décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'école d'Aiglemont pour l'ensemble de ses projets.

### 3.4 ATTRIBUTION DE DOTATIONS ET DE SUBVENTIONS

---

**Monsieur le Maire** informe des dotations et subventions perçues :

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 27 551 €
- Versements de la CAF pour le périscolaire et extra-scolaire : 20 713,56 €

### 3.5 TARIFS MUNICIPAUX 2020

---

**Monsieur Guénard**, adjoint aux finances, présente les nouvelles tarifications proposées par la commission des finances qui s'est réunie le 9 décembre 2019. Voir le détail des tarifs en annexe.

Vu l'exposé de Monsieur le Premier Adjoint, après avis favorable unanime de la commission des finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs municipaux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 4 PERSONNEL

### 4.1 CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES

---

**Monsieur le Maire** explique que pour assurer le service à la restauration scolaire après le 16 décembre, date de fin du contrat de l'agent actuellement en poste, le remplacement d'un agent d'entretien et un temps de tuilage avant le départ de Régis Simon, il est nécessaire de créer trois postes d'adjoint technique territorial non permanents.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que pour les besoins du Service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer 3 (trois) emplois non permanents d'agents technique pour assurer les fonctions d'agent de restauration scolaire, d'agent d'entretien et d'agent des services techniques, sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer :

\* 1 emploi non permanent d'agent technique sur le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C de 22/35ème pour la période du 16 décembre 2019 au 31 mars 2020,

\* 1 emploi non permanent d'agent technique sur le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C de 20/35ème pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2020,

\* 1 emploi non permanent d'agent technique sur le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C de 35/35ème pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2020.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- dégage les crédits correspondants

## **5 URBANISME**

### **5.1 ACHATS DE TERRAINS**

#### **5.1.1 Projet de création d'un parking Rue de Rohan**

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité d'acquérir des parcelles situées Rue de Rohan. L'intérêt de ces achats serait de créer un parking supplémentaire pour l'accès à l'école maternelle.

Les parcelles concernées sont les AE 254 pour 1 844 m<sup>2</sup> et AE 392 pour 411 m<sup>2</sup> et pour un prix de 47 000 € plus 3 500 € de frais d'agence.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition des parcelles AE254 pour une contenance de 1 844 m<sup>2</sup> et AE 392 pour 411 m<sup>2</sup>, au prix de 47 000 € (quarante-sept mille euros) et de régler les frais d'agence de 3 500€,
- Charge Maître MOUZON, Notaire à Charleville-Mézières, d'établir les actes et formalités,
- Dégage les crédits nécessaires pour régler cette opération,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **5.1.2 Parcelles Rue Parmentier**

Vu les aménagements réalisés à l'angle des rues Parmentier et Corvisart, le Maire propose d'acquérir la parcelle délaissée de 11 m<sup>2</sup>, ce qui permettrait d'élargir la voirie dans le virage.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide l'acquisition de la parcelle d'une contenance de 11m<sup>2</sup> au prix totalde 55€
- Charge Maître MOUZON, Notaire à Charleville-Mézières, d'établir les actes et formalités,
- Dégage les crédits nécessaires pour régler cette opération,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### 5.1.3 Acquisition de bien sans maître

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité d'acquérir un bien sans maître. C'est une parcelle de 19 m2 cadastrée en section AH n°16, situé au lieu-dit « le jardin de la pisselotte ». Cette acquisition permettrait d'aménager un parking Rue de Docteur Roux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à engager les procédures.

### 5.1.4 Achat de terrain AH25

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle AH25, situé Rue des Charrons, ce qui permettrait d'arrondir l'angle et de créer un trottoir.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition de la parcelle AH25 pour une contenance de 60 ca au prix de 300€
- Charge Maître MOUZON, Notaire à Charleville-Mézières, d'établir les actes et formalités,
- Dégage les crédits nécessaires pour régler cette opération,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### 5.1.5 Vente de terrain Rue Champolion

Par courrier du 13 décembre, Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat du lot n°3 de la Rue Champolion, Lieu dit « du bras cassé » pour 43 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre le lot n°3 à 43 000€,
- Charge Maître Mouzon, notaire à Charleville-Mézières de rédiger les actes
- Et autorise le Maire à signer tous les documents afférent à cette affaire.

## 6 COMMUNICATIONS DU MAIRE

### 6.1 CONVENTION : ACCUEIL DES ENFANTS DE LA GRANDVILLE DANS L'ECOLE D'AIGLEMONT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune d'Aiglemont accueille les enfants de l'Ecole Maternelle de La Grandville depuis qu'elle a fermé en septembre 2017. Une convention, votée le 24 novembre 2017 fixe les conditions d'accueil de ces enfants. Afin d'établir la facturation issue de cette convention, il convient de mettre à jour annuellement le nom des enfants fréquentant l'école d'Aiglemont.

Il est donc proposé d'annexer à la convention la liste actualisée des enfants à chaque année scolaire.

En conséquence, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention et l'annexe jointe afin d'établir les titres de recette correspondants.

### 6.2 DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL

Monsieur le Maire informe que les colis de Noël seront livrés prochainement en mairie et seront distribués aux seniors, au plus vite par les conseillers municipaux. Il rappelle que lors de la reprise du lotissement, le conseil municipal a précisé que d'éventuels travaux seraient réalisés en fonction des capacités financières de la commune et sans engagement de date.

### 6.3 INFORMATIONS DIVERSES

---

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame Bruno Gonner concernant la réfection des réseaux et de la voirie de la Rue Mermoz.

### 6.4 UTILISATION DE L'ECOLE UN DIMANCHE

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les parents d'élève organisent une manifestation qui se déroulera le dimanche 19 janvier 2020. Le conseil municipal autorise les parents d'élève à utiliser l'école le dimanche 19 janvier 2020.

### 6.5 AECP CONSEIL CONTRE COMMUNE D'AIGLEMONT

---

Monsieur le Maire informe le conseil que dans l'affaire AECP Conseil concernant la régie publicitaire du magazine communal, le recours de la commune a été rejeté et condamne la commune au versement de 1 200€ au titre de l'article L761-1 du Code de la justice Administrative. Monsieur le maire a décidé de faire appel et de réémettre le titre annulé, comme celui de la ville de Charleville-Mézières.

### 6.6 MISE EN DEMEURE DE TOTAL

---

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a souhaité soutenir l'action de l'association des Eco Maires pour la mise en demeure du groupe TOTAL dans le cadre de non-conformité avec les exigences de la loi relatives aux émissions de gaz à effet de serre. L'association remercie la commune pour son soutien et informera des suites du dossier.

## 7 RAPPORT DES COMMISSIONS

### 7.1 COMMISSION COMMUNICATION

---

Madame SMIGIELSKI informe qu'une 4<sup>ème</sup> boîte à livres a été installée devant la boulangerie. Par ailleurs, une boîte aux lettres pour le Père Noël fixée devant la mairie, a permis de récolter les souhaits des enfants. Les courriers ont ensuite été transmis au Père Noël qui a promis de répondre à tous.

### 7.2 ECOLES

---

Madame SMIGIELSKI explique que le Noël des écoles aura lieu le vendredi 20 décembre prochain. Venue du Père Noël, distribution de livres et friandises offerts par la municipalité sont au programme de cette journée.

### 7.3 COMMISSION TRAVAUX

---

Monsieur BAJOT informe le Conseil Municipal que les travaux de la Rue Charles de Gaulle avancent sans difficulté majeure. La tranchée sera comblée pour les fêtes de fin d'année, l'entreprise étant en congé pendant cette période. Les trottoirs de la Rue Mermoz sont terminés. Dans la Rue Parmentier et la Rue Corvisart, le tarmac est posé. Route de Neufmanil, le fossé a été recreusé.

Une partie des trottoirs de la Rue du Docteur Roux est refait et enfin, les fenêtres en aluminium de l'école primaire sont en phase d'être changées.

#### 7.4 COMMISSION CADRE DE VIE

**Madame ROBERT** informe le Conseil Municipal que les sapins sur les trottoirs ont été ornés de cadeaux et autres décorations et que les colis de Noël seront distribués dans les jours qui viennent.

### 8 AGENDA

**Monsieur le Maire** tient à remercier chaleureusement les bénévoles qui ont confectionné des gâteaux pour la fête de Saint Nicolas. Puis, il invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

- Samedi 4 janvier 2020 à 18h : Vœux du Maire à la salle polyvalente

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.

Le Maire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, is written over the official seal of the commune.

Philippe DECOBERT







## Tarifs Municipaux 2020

	INTITULE	TARIFS 2020
Salle polyvalente	Location la salle polyvalente (week-end)	427 € + dépôt de garantie de 1000 €
	Location salle polyvalente professionnels (week-end)	636 € + dépôt de garantie de 1000 €
	Location salle polyvalente (1 jour en semaine)	214 € + dépôt de garantie de 1000 €
	Location salle polyvalente professionnels (1 jour en semaine)	318 € + dépôt de garantie de 1000 €
	Chauffage	105 €
	Nettoyage	116 €
Salle Heinsen	Mise à disposition de la salle Heinsen pour des expositions artistiques (chauffage inclus) – 100 personnes maximum	50 €/semaine + dépôt de garantie de 700 €
	Location de la salle Heinsen (de 8 h à 20 h)	30 €/WE + dépôt de garantie 700 €
	Location pour les associations extérieures à Aiglemont - sans exposition	155 €/semaine + dépôt de garantie de 700 €
	Location pour les associations extérieures à Aiglemont - sans exposition	15 € la 1/2 journée
	Chauffage	105 €
	Nettoyage	116 €
Salle DOJO	Location salle de réunion du DOJO y compris la cuisine pour un week end (50 personnes maximum)	298 € + dépôt de garantie 1000 €
	Location salle de réunion du DOJO y compris la cuisine pour un professionnel le week-end (50 personnes maximum)	445 € + dépôt de garantie 1000 €
	Location salle de réunion du DOJO y compris la cuisine pour un jour en semaine (50 personnes maximum)	208 € + dépôt de garantie 1000 €
	Location salle de réunion du DOJO y compris la cuisine pour un professionnel un jour en semaine (50 personnes maximum)	295 € + dépôt de garantie 1000 €
	Nettoyage	116 €
Salle Mairie	Location de la salle de la Mairie	70 € + dépôt de garantie de 390 €
Location matériel	Location de la vaisselle	Voir détail sur la fiche jointe
	Location de tables	2.20 € l'unité + dépôt garantie 220 €
	Location de chaises	1.15 € l'unité + dépôt garantie 110 €
	Location de bancs	1.15 € l'unité + dépôt garantie 110 €
	Forfait transport pour tables, chaises et bancs sur Aiglemont	30 €

Occupation domaine public	Passage commerce ambulant alimentaire	4,00 € le passage
	Passage fréquent commerce ambulant alimentaire (20 par mois)	2,00 € le passage
	Occupation occasionnelle du domaine public	20,00 €/Jour
	Occupation du domaine public	40.00 €/mois
	Occupation du domaine public (uniquement cirque)	10 € /1/2 journée
	Occupation du domaine publique (friterie)	150,00 €/mois
Concession cimetièrè trentenaire	Pleine terre	
	1 Emplacement (2 m2) - maximum 3 places	247
	1 Emplacement (4 m2) – maximum 6 places	381 €
	<u>Caveaux et concessions</u>	
	3 places	1 729 €
	4 places	2 363 €
Case du columbarium	<u>Acquisitions</u>	
	15 ans	1 673 €
	30 ans	2 363 €
	<u>Renouvellement</u>	
	15 ans	835 €
Photocopie et fax	Format A4 Noir et blanc	0.35 €
	Format A3 Noir et blanc	0.50 €
	Format A4 Couleur	1.00 €
	Frais d'envoi de fax en France Métropolitaine : la page	2.00 €
Salle Multimédia	Participation aux frais d'utilisation de la salle	10.00 €
Loyers bâtiments communaux	18, Rue Jean Macé	427 €
	20, Rue Jean Macé	403 €
	Garage (une place)	50 €
	Garage Rue de Saint Quentin	76 €
	Garage Rue Pasteur	35 €
	Garage Rue des Paltons	45 €
Tarifs publicité couleur (bulletin municipal)	N° 1	225 €
	N° 2	280 €
	N° 3	450 €
Location du chapiteau	Associations	403 €
	Particuliers, associations extérieures	516 €
	Caution	1 700 €
	Transport du chapiteau par le camion de la commune	1.16 € du kilomètre
Location VITABRI	Vitabri 3 m x 3 m pour 1 week end	50.00 € + dépôt de garantie 800 €
	Vitabri 3 m x 6 m pour 1 week end	75.00 € + dépôt de garantie 1 000 €
	Transport Vitabri par la commune	1.16 € du kilomètre
Location chasse « LA BANALE »	Par chasseur et par saison	21 €
Autre	Frais de garde animaux/jour	36 €
	Perte carte de bibliothèque	5.50 €
	Enlèvement ordures ménagères ou dépôt de tout type par les Services Municipaux	41 €/H/Agent
	Redevance exploitation taxi	1 687 €
	Caution pour le débardage	1 100 €

**ACCUEIL PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE**

Tarifcation Horaire	Revenus < 1600 €	Revenus < 2100 €	Revenus > 2100 €
<b>Périscolaire Aiglemontais</b>			
1 enfant	1.48 €	1.65 €	1.84 €
2 enfants	1.42 €	1.58 €	1.79 €
3 enfants et +	1.35 €	1.53 €	1.72 €

Tarifcation Horaire	Revenus < 1600 €	Revenus < 2100 €	Revenus > 2100 €
<b>Périscolaire « Extérieurs »</b>			
1 enfant	2.98 €	3.31 €	3.71 €
2 enfants	2.86 €	3.17 €	3.61 €
3 enfants et +	2.72 €	3.07 €	3.45 €

<u>Tarifcation repas</u>	4.36 €/repas (4.32) + 2 heures de garde obligatoires - selon le tableau « tarification horaire »
--------------------------	--

**PETITES ET GRANDES VACANCES**

Tarifcation journalière <b>AIGLEMONT</b> + enfants scolarisés dans les écoles d'Aiglemont	Revenus <1600 €	1600<revenus <2100 €	Revenus >2100 €
1 enfant	10.50 €	12.20 €	12.50 €
2 enfants	9.90 €	11.60 €	11.90 €
3 enfants et +	9.50 €	11.20 €	11.50 €

Tarifcation journalière <b>EXTERIEURS</b>	Revenus <1600 €	1600<revenus <2100 €	Revenus >2100 €
1 enfant	15.80 €	17.55 €	18.55 €
2 enfants	15.15 €	16.75 €	17.80 €
3 enfants et +	14.45 €	16.20 €	17.05 €

Frais d'envoi documents, hors, Internet, du Service Périscolaire aux parents :	2.00 € par envoi
--	------------------